

Spécial 6ème

Un élève de collège a besoin d'un adulte à la maison pour vérifier :

- que son travail est fait (leçons apprises, exercices faits)
- que son cartable est prêt pour le lendemain, en fonction de l'emploi du temps
- que son matériel est en bon état ou ne manque pas

On garde les livres et les cahiers chez soi pour n'emporter au collège que ceux nécessaires aux cours du lendemain.

Les manuels scolaires sont prêtés, il faut en prendre soin

Le travail donné par les professeurs, les résultats, absences, retards, punitions et informations de l'établissement sont consultables sur l'ENT (accueil et espace vie scolaire). Les codes vous seront transmis lors de la réunion de rentrée.

Un professeur s'occupe en priorité de la classe de votre enfant et vous accueille : c'est le professeur principal

On ne commence pas tous les jours à la même heure, chaque élève reçoit un emploi du temps personnalisé

Toutes classes confondues

Carnet de correspondance

C'est un carnet permettant la liaison entre le collège et la famille. On doit y prendre connaissance du règlement intérieur, y vérifier les informations au jour le jour, justifier les absences et retards (coupons) et l'utiliser pour la communication entre les parents et le collège.

Orientation et réunions parents/professeurs

Les responsables de l'élève ont le devoir de se présenter aux rendez-vous et aux réunions avec les professeurs et les responsables pédagogiques de l'établissement.

Le règlement intérieur

C'est un contrat qui définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire. Il est inscrit sur le carnet de correspondance et doit être lu et signé par l'élève et ses responsables (parents ou tuteurs)

Le délégué de classe

Au début de l'année scolaire, 2 élèves sont élus dans chaque classe par leurs camarades pour les représenter devant le personnel du collège et au conseil de classe. Ce sont des porte-paroles qui s'expriment, après avoir consulté la classe, au nom de leurs camarades.

Le conseil de classe

Présidé par la principale ou son adjointe, ce conseil a lieu à l'issue de chacun des deux semestres pour faire le bilan des résultats de chaque élève. Y assistent les professeurs de la classe, les deux délégués des élèves de la classe, deux parents d'élèves et éventuellement la CPE et le psychologue de l'Education Nationale.

Commission éducative

C'est une instance qui se réunit en cas de problèmes importants sur le plan des résultats et/ou de l'attitude d'un élève pour essayer de trouver une solution adaptée pour lui éviter un éventuel conseil de discipline.

Le conseil de discipline

C'est une instance composée de membres du conseil d'administration qui se réunit en cas de faute grave d'un élève pour prononcer une sanction.

Le conseil d'administration

Il est composé de membres élus par tous les acteurs de la communauté scolaire : parents d'élève, professeurs, personnels administratifs et de service, représentants du Conseil Départemental. Il se réunit 3 à 4 fois par an pour organiser la vie au collège.

Demi-pension - Externat

Les demi-pensionnaires mangent au restaurant scolaire et ne peuvent quitter le collège qu'à 13h30 s'ils n'ont pas cours de l'après-midi. Les élèves externes retournent chez eux le midi.

L'espace Numérique de Travail (ENT)

L'ENT, accessible sur votre ordinateur ou votre portable, vous permet de retrouver toutes les informations sur le collège et votre enfant : Annonces sur la page d'accueil, Vie scolaire (Emploi du temps, travail à faire, résultats...), Téléservices (Bourses, inscription au lycée).

Rappel :

- > Casquettes et autres couvre-chefs doivent être enlevés dès la mise en rang
- > Portables, baladeurs, jeux électroniques et lecteurs MP3, MP4 doivent être coupés et mis dans le sac à l'intérieur de l'établissement.
- > Tout objet dangereux, alcool, drogue, tabac est interdit au sein du collège

A qui s'adresser ?	Administrateur réseau (M. Laval)	Principale	Principale adjointe	Gestionnaire	CPE - Vie scolaire	Professeur principal	Professeur concerné	Psychologue EN	Documentaliste	Assistant social	Infirmière	Secrétariat	Accueil	Association des parents d'élèves
FREQUENTATION														
- Dispense EPS					●		●							
- Absences des élèves					●									
- Accidents (déclaration)							●					●		
- Admissions - Radiations		●	●										●	
- Certificat de scolarité													●	
VIE SCOLAIRE - RESULTATS														
- Organisation du travail					●	●	●							
- Emploi du temps					●	●								
- Manuels scolaires					●	●								
- Bulletins scolaires												●		
- Remise des diplômes et attestations												●		
- Emprunt de livres et de documents									●					
- Conseil de classe (Questions, remarques, compte-rendus)												●		●
ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES														
- Association sportive (UNSS)							●							
- Sorties éducatives						●	●							
AIDES AUX FAMILLES														
- Fond social collégien				●						●			●	
- Bourses				●						●			●	
- Problèmes personnels	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
VIE QUOTIDIENNE														
- Changement de situation familiale (adresse, mariage, décès...)		●	●		●							●		
- Paiement frais de demi-pension				●									●	
- Changement de régime de sortie					●									
- Qualité (Demi-pensionnaire, externe, tickets)												●		
ORIENTATION														
- Informations - Procédures		●	●			●		●	●					
- Documentation, formations et métiers		●	●			●		●	●					
DIVERS														
- Conseil d'administration (procès verbaux)												●		
- Fournitures												●		●
- ENT	●													

Collège Anatole France

Mode d'emploi du collège à l'intention des parents d'élèves



1 rue des Amandiers

37000 Tours

Tel : 02 47 66 61 17

Mail : ce.0370044x@ac-orleans-tours.fr

Principale : Mme MARINIER

Principal-e adjoint-e :

Gestionnaire : Mme MAGIORANI

CPE : Mme MONBAILLY

Infirmière : Mme PRENGERE

Psychologue de l'EN : Mme EL MAAOUI

Assistant social : M. TESTE

Pour ne rater aucune information, l'ENT :

<http://touraine-eschool.fr>

La PRINCIPALE

C'est la cheffe d'établissement : elle représente le Ministre de l'Éducation Nationale. Elle est responsable du collège et de tous ceux qui y vivent.

Le la PRINCIPAL·E ADJOINT·E

Seconde la Principale et la remplace en cas d'absence.

Le PROFESSEUR PRINCIPAL

Professeur désigné pour s'occuper plus particulièrement d'une classe.

Il reçoit les familles qui veulent avoir une vue générale du travail de leur enfant

Il aide les délégués de classe à remplir leur mission.

Le BUREAU VIE SCOLAIRE

Il est constitué :

- De la C.P.E Conseillère Principale d'Éducation.

- De l'équipe d'assistants d'éducation qui s'occupe :

- => des retards et des absences des élèves
- => de la vie des élèves en dehors des cours
- => de la surveillance

L'ASSISTANT SOCIAL

Il aide les élèves et les familles en difficulté: informations, soutien matériel et éducatif, conseils. Il est présent au collège le lundi toute la journée et le jeudi après-midi et reçoit sur rendez-vous.

La PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Elle est à la disposition des élèves et des parents pour faire parvenir des informations sur les enseignements, la poursuite des études et les métiers. Elle peut apporter une aide psychologique. Elle est présente au collège le jeudi.

Il est possible d'avoir des entretiens personnalisés sur rendez-vous à prendre à l'accueil.

L'INFIRMIERE

Elle est présente le mardi et le jeudi. Elle reçoit tous les élèves de 6^{ème} en bilan médical et accueille les élèves souffrant.

En cas d'accident grave, le SAMU (15) est immédiatement appelé par le collège et la famille est prévenue simultanément.

Le RESTAURANT SCOLAIRE

Self-service auquel les élèves n'accèdent qu'au moment des repas sous la vigilance des surveillants

Le PERSONNEL DE SERVICE

Il s'agit des agents d'entretien chargés du nettoyage, du service du réfectoire et des aménagements du collège



La GESTIONNAIRE (service intendance)

Elle a en charge la gestion matérielle et financière du collège: les locaux, le matériel, la sécurité, la demi-pension, la gestion de la scolarité, les bourses et fonds sociaux.

Accueil du public et des élèves aux horaires du collège.

La SECRÉTAIRE

Elle s'occupe de toutes les tâches administratives du collège, des fichiers des élèves, des dossiers scolaires, des courriers aux parents et aux élèves.

La DOCUMENTALISTE (CDI)

Elle s'occupe du CDI où les élèves se rendent au moment d'une heure d'étude ou à la pause méridienne pour lire, faire des recherches ou approfondir les cours avec des livres ou des ordinateurs disposant d'internet. Le professeur documentaliste conseille, aide et forme à la recherche de documents.

L'ASSOCIATION SPORTIVE (l'UNSS)

Association Sportive qui permet aux élèves volontaires d'enrichir leur pratique sportive et de s'investir dans la vie associative le mercredi après-midi.

La COOPERATIVE

Financée par les dons des familles, elle permet de faire baisser les coûts des voyages et sorties et de faire des achats pour les clubs et activités des élèves.

